



manne liée à ces attributions. Pire, le gouvernement s'engagerait dans un contentieux périlleux avec les opérateurs qui se verraient autoriser à utiliser les fréquences 5G mais sans avoir le droit de développer un réseau mobile de cinquième génération.

A l'instar de la convention citoyenne pour le climat qui plaide pour la clarté en matière de sobriété numérique, nous attendons une clarification sur les intentions du gouvernement en termes de calendrier et de niveau d'ambition en matière d'évaluation préalable et de mise au débat public de ce programme d'ampleur.

Nous appelons à l'adoption d'un vrai moratoire sur le développement des réseaux de cinquième génération passant en premier lieu par l'annulation des arrêté et décret fixant les conditions d'attribution des fréquences 5G. Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame la secrétaire d'Etat, l'expression de nos salutations distinguées.

Stephen KERKHOVE, Délégué général Agir pour l'environnement

Jean-Marie Bonnemayre, Président du CNAFAL

Arnaud SCHWARTZ, Président de France Nature Environnement

Sophie PELLETIER, Présidente de PRIARTEM

---

Ce document a été rédigé par PRIARTEM. Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter. Vous n'avez pas le droit de l'utiliser à des fins commerciales.

PRIARTEM - Tous droits réservés - © 2026